



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA
GENDARMERIE NATIONALE

Service des opérations et de l'emploi

Sous-direction de la défense

et de l'ordre public

Centre de renseignement et

d'opérations de la gendarmerie

N° 010308 22 JAN. 2007
DEF/GEND/OE/SDDOP/CROG

BORDEREAU D'ENVOI

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<p>OBJET : Procédures relatives aux PAN.</p> <p>- N°02607/2006</p> <p>DESTINATAIRE : Centre national d'études spatiales Groupe d'études et d'information sur les Phénomènes Aérospatiaux Non Identifiés (à l'attention de monsieur Patenet) 18, avenue Edouard-Belin à Toulouse (S/C du commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Garonne à Toulouse).</p>	1	<p>REFERENCE : Lettre n°46862 DEF/GEND/OPS/ du 20 octobre 1975.</p> <p>TRANSMIS</p> <p>« Pour attribution »</p> <p>Le général, sous-directeur de la défense et de l'ordre public. Par ordre, Le colonel chef du centre de renseignement et d'opérations de la gendarmerie.</p>

GENDARMERIE NATIONALE		PROCEDURE D'ENQUETE PRELIMINAIRE PROCES - VERBAL DE SYNTHESE	DOSSIER N° <u>183540</u> SOE		
Compagnie ou escadron CIE.GD.			RENSEIGNEMENTS MILITAIRES	N° Pièce	N° Feuille
Unité				001	1
C.U.	Procès Verbal				
01341	02607/2006				

(ANALYSE ET REFERENCES)

OBJET VOLANT NON IDENTIFIE

LIEU DES FAITS : A entre ET

DATE DES FAITS : LE 31 OCTOBRE 2006

Le 12.12.2006
 Nous soussigné M.D.L. Chef [redacted] Officier de police judiciaire, en résidence à [redacted]
 Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.
 Nous trouvant au bureau de notre unité à [redacted] rapportons les opérations suivantes :

PREAMBULE

Le 04.12.2006, M. [redacted], Vétérinaire-Inspecteur, demeurant à [redacted] nous informe avoir constaté le vol d'un objet volant non identifié.

Nous rendons-compte à notre commandant de compagnie.

Reçu SOE le
27. DEC. 2006
Dest: SBJOP

ENQUETE

Le 31.10.2006 entre 19h30 et 19h45, alors que le témoin circulait à bord de son véhicule sur l'autoroute A [redacted] il affirme avoir remarqué le vol d'un objet volant non identifié. Les faits se seraient déroulés entre [redacted] et [redacted]

L'intéressé n'a pas jugé bon d'alerter immédiatement les services compétents. **VOIR PIECE N° 02**

Par l'intermédiaire de la Brigade des Transports aériens de [redacted] nous sommes informés que L'aviation Civile ainsi que Météo France n'ont rien remarqué.

Nous sollicitons un aéroneute professionnel en la personne de M. [redacted] demeurant à [redacted]. Ce dernier a pour habitude de naviguer dans le secteur concerné. Ce dernier nous informe n'avoir pas navigué le 31.12.2006. Par ailleurs, il nous est précisé que le vol de nuit est interdit et particulièrement dangereux.

Le jour des faits, le coucher du soleil était à 18h50. Par ailleurs, les conditions climatiques étaient mauvaises à savoir 10 noeuds (16 à 17 Km/h -Vitesse trop élevée pour un décollage).

Fait et clos le 12.12.2006

(DESTINATAIRES)

2	DGGN – Bureau Défense Opérationnel – Sous Direction des opérations -Renseignement Situation.	Date de clôture Vu et transmis par 
1	Au Général commandant la Région aérienne	
1	BT	
1	Archives à	
		Le 12.12.2006

« « « Je suis certain qu'il ne s'agit pas du ballon réservé à la fauconnerie du

A Le 04 décembre 2006 à 16 heures 15, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

PV 2607/06
BT

Par arrêté de Monsieur le Ministre de l'Agriculture
en date du 11 3 JAN. 2006

M. 17 né(e) le 6/05/1955

est commissionné(e) pour rechercher et constater :

les infractions aux dispositions des titres I, II, et III du Livre II (nouveau) du Code rural et des titres V et VI du livre VI (nouveau) et des textes réglementaires pris pour leur application ;

est également qualifié(e) pour procéder à la recherche et à la constatation des infractions aux dispositions :

- des titres I^{er} et II du livre II du Code de la Consommation ;
- du chapitre III du titre II du livre V du Code de la Santé publique.

Valable pour la durée du recrutement

La Direction

Adjoint

MINISTRE



PV 2607/06
1/1

B7

Le greffier du Tribunal d'instance de
certifie à tous ceux qu'il appartiendra
que M. ...

Vétérinaire inspecteur

a prêté, en cette qualité, les ser-
ments prescrits par les articles 4 du
décret n° 91-407 du 26 avril 1991 et
5 du décret n° 67-295 du 31 mars
1967 et qu'il en a été donné acte
par jugement du Tribunal en date du

22 juin 2006

À Nantes, le 22/06/2006

Le



TRIBUNAL

le



COMMISSION

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ALIMENTATION

COMMISSION

10127501108

IMPRIMERIE NATIONALE

GENDARMERIE NATIONALE		PROCEDURE D'ENQUETE PRELIMINAIRE PROCES - VERBAL D'AUDITION		
Compagnie ou escadron CIE.GD.			N° Pièce	N° Feuillet
Unité			002	1
C.U.	Procès Verbal			
01341	02607/2006			
(ANALYSE ET REFERENCES)				
OBJET VOLANT NON IDENTIFIE				

Le quatre décembre deux mille six à quinze heures quarante minutes

Nous soussigné M.D.L. Chef , Officier de police judiciaire, en résidence à

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à l _____ rapportons les opérations suivantes :

PERSONNE CONCERNEE	
<i>NOM, PRENOMS (Pour une femme, toujours inscrire le nom de jeune fille, éventuellement suivi du nom d'épouse)</i>	
<i>SEXE, DATE et LIEU DE NAISSANCE (Commune, Code département ou pays) Nationalité (si étranger)</i>	
Masculin, né le 06/05/1955 à _____	
<i>FILIATION et SITUATION DE FAMILLE (dans le cas ou ces renseignements doivent être recueillis)</i>	
fils de _____	
<i>ADRESSE COMPLETE (Bâtiment, escalier, rue commune, code postal, éventuellement n° de téléphone) profession</i>	

Nous entendons la personne dénommée ci-dessus qui déclare:

« « « Ce jour, je me présente auprès de vos services pour vous informer de faits intrigants.

« « « Le 31.10.2006 entre 19h30 et 19h45, alors que je circulais à bord de mon véhicule sur l'autoroute _____ dans le sens _____ mon attention a été attiré par une luminosité important à travers des nuages situe devant moi.

« « « Cette luminosité était blanche d'une dimension approximative d'une orange tenu à bout de bras. Dans un premier temps, cette lumière se trouvait à mi-hauteur de mon pare-brise.

Question: Quelle forme avait cette luminosité?

Réponse: En fait, le ciel était nuageux. Les nuages étaient éclairés par cette lumière.

« « « Cette lumière se trouvaient derrière les nuages.

« « « Cette lumière s'éteignait et s'allumait irrégulièrement.

Question: Avez vous remarqué des feux de position?

Réponse: NON, je n'ai vu que cette lumière blanche derrière les nuages.

« « « Dans un premier temps, j'ai cru que c'était la lune. Très rapidement, j'ai constaté qu'elle se trouvait derrière moi.

« « « Tout en continuant ma route, j'ai ralenti ma course. A mon avis, cette lumière se déplaçait lentement. Je ne n'en suis pas sûr.

« « « A hauteur du viaduc éclairé entre _____

je suis passé sous cette lumière. Sa luminosité était intermittente.

« « « Je n'ai jamais voir nettement cette lumière. Cette dernière était toujours derrière les nuages.

« « « Très intrigué, je me suis stationné à proximité d'un téléphone de secours duquel je pouvait avoir une vue dégagée. C'était juste avant la Sortie _____

« « « A partir du plan de la région, je pense que cette lumière se trouvait entre le viaduc assez bas.

« « « Je n'ai appelé personne.

« « « J'ai contemplé le phénomène. Ensuite, j'ai quitté les lieux en direction _____

Question: Pourquoi venez vous que maintenant?

Réponse: Je n'ai pas jugé bon de venir vous voir pour cela. Malgré tout, le doute s'est installé. Aujourd'hui, j'ai décidé de vous le dire.

« « « Vous m'informez que le Centre Opérationnel de la Gendarmerie ne semble pas avoir été alerté par ce phénomène.

« « « Par ailleurs, vous venez de m'informer qu'il existe un conducteur de montgolfière à CERIZAY qui dispose de cet engin à partir du Puy du Fou aux EPESES.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

« « « Je suis certain qu'il ne s'agit pas du ballon réservé à la fauconnerie du

A | Le 04 décembre 2006 à 16 heures 15, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire